

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du lundi 06 juin 2024 à 18h00 en Mairie

Présents : MM. Serge LOUDES (Maire), Nicole SCURI (1^{ère} Adjointe), Philippe SARACIVA (2^{ème} Adjoint), Philippe MOULIE (3^{ème} Adjoint), Christelle CLAUDE, Christian COLL, Carole HUMBERT-CRINELLI, Armand MORAZZANI, Claude RAUBER, Martine PROTO.

Etaient excusés :

Absents non excusés :

Secrétaire de séance : Nicole SCURI.

Objet : ADHESION DE COMPETENCE OPTIONNELLE DE LA COMMUNE DE MONTFERRAT AU PROFIT TE83-SYMIELEC

Monsieur le Maire expose,

La commune de MONTFERRAT a délibéré le 22/02/2024 pour adhérer à la compétence n°8 « Maintenance des réseaux d'éclairage public » au profit de TE83-SYMIELEC.

Le Comité Syndical de TE83 – Symielec a délibéré le 04/04/2024 et acté cette adhésion.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Objet : DELIBERATION PORTANT SUR LA REVISION ANNUELLE DES LOYERS A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2025.

Monsieur le Maire expose,

Depuis la signature des contrats des baux, aucune révision des loyers n'a été effectuées.

Il est convenu que le bailleur pratiquera la révision des loyers annuelle à compter du 1^{er} janvier 2025 pendant toute la période de location, conformément à l'article 17-1 de la loi du 6 juillet 1989.

Voici le mode de calcul pour la révision des loyers.

Montant de votre loyer actuel x l' indice de référence des loyers au 1^{er} trimestre de l'année en cours / indice de référence des loyers au 1^{er} trimestre de l'année précédente.

Conformément à l'article 12 de la loi n°2022-1158 du 16 août 2022 sur le pouvoir d'achat, pour la révisions des loyers qui seront faites avec l'IRL (Indice de Référence des Loyers) publié à partir d'octobre 2022 et jusqu'en juillet 2023, la hausse sera plafonnée (à 3.5% en métropole, de 2% à 3.5% en Corse, 2.5% outre-mer).

Un avenant au contrat de bail sera envoyé à chaque locataire afin de les informer de cette modification.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Questions diverses :

Sono : La commune a effectué une demande de subvention pour le changement de la Sono de la Maison Communale qui est devenu vétuste.

Le Département n'a pas accordé cette subvention car cela ne rentre pas dans l'investissement pour la commune mais comme un renouvellement de matériel.

Après en avoir débattu, la majorité du Conseil a validé l'achat de cette sono sans subvention.

Elle sera installée avant le 10 juillet 2024.

Centre d'Art : Le Centre d'Art organisera un vernissage intitulé « Parade » Exposition de Pierre ARDOUVIN le vendredi 02 juillet 2024 à 18h00.

L'anniversaire des 10 ans du Centre d'Art aura lieu le vendredi 12 juillet à partir de 18h00 (discours, atelier rétrospective, visite du Centre d'Art).

Un spectacle de cirque aura lieu dans le Jardin des Sculptures à partir de 19h30.

A 20h30, un cocktail sera servi aux invités accompagné d'un concert piano.